

# Cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

## I. Vue d'ensemble

La cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) comprend une réunion préparatoire du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, suivie du segment ministériel de la Conférence. Outre le fait qu'elle examine les questions statutaires relatives à la Commission, la Conférence est l'une des plus importantes instances de dialogue et d'échanges de vues entre les ministres africains chargés des finances, de la planification et du développement économique et les gouverneurs des banques centrales sur des questions relatives au programme de développement de l'Afrique.

## II. Thème

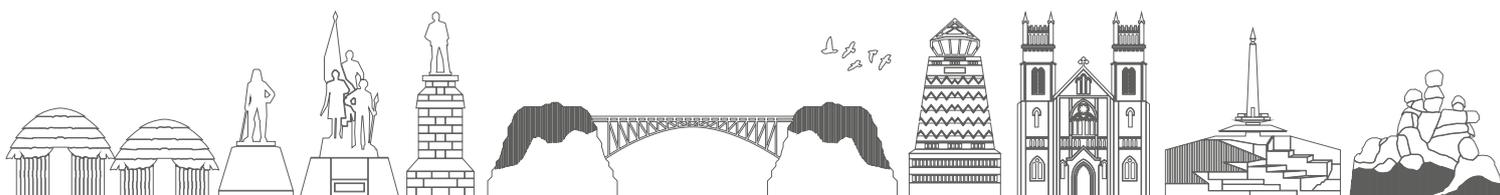
Le thème de la cinquante-sixième session de la Commission sera : « Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique: impératifs, possibilités et moyens d'action ».

Les pays africains ont absolument besoin de passer à une économie inclusive et verte pour renforcer leur résilience face aux changements climatiques et tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles, en vue de favoriser une industrialisation durable qui crée des emplois, éradique la pauvreté et contribue à une croissance économique soutenue et à un développement durable global. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis

dans certains domaines, l'Afrique a beaucoup de mal à passer à une économie verte et à réaliser les objectifs de développement durable. Cela tient à des problèmes systémiques, à des déficits de financement et à des difficultés dans différents domaines.

Le financement des travaux nécessaires à la réalisation des objectifs est très nettement insuffisant. On estime que l'Afrique aura besoin de 1 600 milliards de dollars supplémentaires à l'horizon 2030<sup>1</sup>, notamment pour élargir l'accès à une énergie propre (objectif 7). L'investissement réel est loin d'être satisfaisant, ce qui crée un cercle vicieux de risques accrus, de marge de manœuvre budgétaire limitée et de coûts plus élevés. Le poids de la dette publique est de plus en plus élevé dans les pays africains, avec des ratios dette/PIB en forte hausse, ce qui peut entraîner une instabilité budgétaire. Plus de la moitié des nations africaines consacrent plus d'argent aux intérêts de la dette qu'aux soins de santé, et la hausse des taux d'intérêt pèse encore plus sur les économies. L'insuffisance de la mobilisation des ressources intérieures freine les progrès en Afrique, car la collecte de l'impôt sur le continent est faible par rapport à d'autres régions. Des problèmes systémiques tels que la faiblesse de l'administration fiscale et le niveau substantiel des flux financiers illicites vers l'étranger font obstacle à la création de recettes. Ces flux ponctionnent chaque année les économies africaines d'environ 88,6 milliards de dollars. Ce montant dépasse l'aide publique au

<sup>1</sup> Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Dynamiques du développement en Afrique 2023: Investir dans le développement durable* (Publications de l'OCDE, Paris, 2023).



développement et l'investissement étranger direct sur le continent, confondus. Cette situation met à mal les priorités stratégiques de développement, accentue les inégalités et sape la confiance dans les institutions.

Pour surmonter ces difficultés, l'Afrique doit non seulement accroître le financement, mais aussi améliorer les cadres d'action et les cadres réglementaires. La rationalisation des procédures d'autorisation, le renforcement du soutien aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et les programmes de subventions écologiques ciblés sont essentiels au développement durable et à la résilience climatique. Il est impératif de s'attaquer collectivement à ces questions pour que le continent puisse s'engager sur la voie du développement durable et de la résilience climatique.

Dans ce contexte, la cinquante-sixième session de la Commission a pour objet de déployer encore plus d'efforts et de dynamiser l'action pour mobiliser le financement vert et le financement du développement afin de permettre la transition du continent vers des économies vertes résilientes au climat et inclusives et de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. À cet égard, les participants examineront des stratégies visant à tirer parti des investissements du secteur privé, à faciliter une mobilisation efficace des ressources intérieures, à garantir des pratiques d'endettement tolérable à utiliser des obligations vertes et à mettre en œuvre une approche de budgétisation durable. Parmi les possibilités d'action figurent la réforme de l'architecture financière mondiale, la stimulation de la participation du secteur privé, l'exploration d'outils de financement novateurs, la mise en œuvre de la Zone

de libre-échange continentale africaine et la promotion d'initiatives de coopération régionales et mondiales. L'action menée pour mettre en œuvre ces possibilités d'action permettra de débloquer des ressources considérables, de renforcer les cadres d'action et de favoriser la résilience climatique et le développement durable en Afrique.

### III. Date et lieu

La cinquante-sixième session de la Commission se tiendra à Victoria Falls (Zimbabwe), dans un format hybride permettant une participation en ligne ou en personne, du mercredi 28 février au mardi 5 mars 2024.

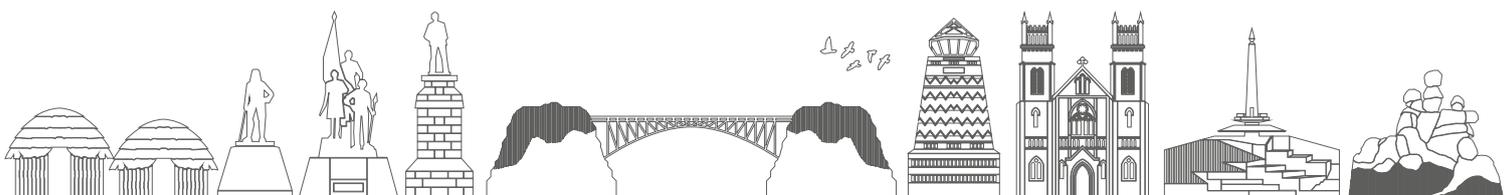
### IV. Déroulement de la session

#### A. Comité d'experts (28 et 29 février et 1<sup>er</sup> mars)

Le Comité d'experts tiendra une réunion technique préparatoire de trois jours pour examiner le thème de la session, se pencher sur l'état du développement économique et social en Afrique et évaluer les progrès réalisés en matière d'intégration régionale. Le Comité examinera également les questions statutaires relatives aux travaux de la Commission et formulera, si nécessaire, des recommandations que devront examiner les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique au cours du segment ministériel.

#### B. Segment ministériel (4 et 5 mars)

Le segment ministériel comprendra un dialogue de haut niveau sur le thème de la session, la Conférence annuelle Adebayo Adedeji, et des tables rondes sur une série de sous-thèmes. Le segment est conçu de façon à être interactif et à susciter la réflexion. Des contributions d'intervenants chevronnés et de haut niveau serviront à orienter les



débats, qui se fonderont également sur les récents travaux de recherche exposés dans le document de synthèse.

### C. Manifestations parallèles (2 et 3 mars)

Des manifestations parallèles consacrées à des questions fondamentales intéressant le développement seront organisées en marge de la Conférence.

## V. Participation

Comme il s'agit d'une réunion statutaire de la CEA, tous les membres de la Commission sont appelés à y participer. Au nombre des autres participants peuvent figurer des représentants des États membres, des entités du système des Nations Unies, des communautés économiques régionales, des institutions financières panafricaines, des universités et instituts de recherche africains,

des partenaires de développement et d'autres organisations intergouvernementales. Des invitations seront également adressées aux partenaires et aux parties prenantes du secteur privé.

## VI. Bureau

Le Bureau représente les cinq sous-régions africaines. Il se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Les membres du Bureau sont élus au début de la première séance de la session, en règle générale par roulement, en fonction de leurs sous-régions respectives. Le/la président(e), ou un(e) vice-président(e) agissant en qualité de président, participe à la session en cette qualité et non en tant que représentant(e) de l'État membre au nom duquel il/elle a été accrédité(e).

### Le Bureau de la cinquante-cinquième session est composé des membres ci-après :

- Président : Ouganda (Afrique de l'Est)
- Premier Vice-Président : Afrique du Sud (Afrique australe)
- Deuxième Vice-Président : Maroc (Afrique du Nord)
- Troisième Vice-Président : Guinée équatoriale (Afrique centrale)
- Rapporteur : Sénégal (Afrique de l'Ouest)

### La composition du Bureau ci-après est proposée pour la cinquante-sixième session :

- Président : (Afrique australe)
- Premier Vice-Président : (Afrique du Nord)
- Deuxième Vice-Président : (Afrique centrale)
- Troisième Vice-Président : (Afrique de l'Ouest)
- Rapporteur : (Afrique de l'Est)

